

LETTRE DU CENTRE N° 183

Sujet : Création de sessions de formation sur le nouveau calendrier de recouvrement

En lien avec la Direction du produit retraite (DPR) et l'Accompagnement du changement et de la transformation des métiers (ACT), le centre de formation et des expertises métiers (CFEM) met en place des sessions de formation d'une demi-journée à destination des formateurs relais des groupes.

L'objectif de cette formation est de maîtriser, dans le contexte de la mensualisation des cotisations, le nouveau calendrier de recouvrement associé à la version 3.0.1 de l'Usine Retraite avec ses actions et les conséquences sur la gestion du compte de l'entreprise

Les sessions se tiendront au GIE Agirc-Arrco, 16-18 rue Jules César, Paris 12^{ème} aux dates suivantes :

- Le 02 février 2016 de 09h00 à 12h30
- Le 09 février 2016 de 09h00 à 12h30
- Le 16 février 2016 de 09h00 à 12h30
- Le 16 février 2016 de 13h30 à 17h00

Cette formation, d'une demi-journée, est destinée aux formateurs relais désignés dans le cadre de la mensualisation des cotisations et du déploiement de la DSN. D'intérêt général, elle est mise en œuvre dans le cadre de l'offre mutualisée du Centre de formation et des expertises métiers. Son coût est de 75 euros par stagiaire.

Au cours de ces sessions, un kit pédagogique sera fourni aux formateurs relais.

Il convient de retourner le bulletin d'inscription avant le 18/01/2016 au Centre de formation et des expertises métiers du GIE Agirc-Arrco (fax : 01.71.72.16.11; e-mail : gie.cfp@agirc-arrco.fr).

Vous trouverez, ci-joint, le programme et les modalités pratiques de cette formation.

PJ : - Contenu de la formation
- Bulletin d'inscription

*Destinataires : Direction générale
Direction Retraite
Direction des Ressources Humaines
Direction de la Communication
Responsables Formation
Pour info : secrétaire du CE*

Formation sur le nouveau calendrier de recouvrement

CONTENU DE LA FORMATION

- **Objectif**

- Maîtriser le nouveau calendrier de recouvrement associé à la version 3.0.1 de l'Usine Retraite avec ses actions et les conséquences sur la gestion du compte de l'entreprise

- **Contenu**

- Présentation du nouveau calendrier de recouvrement
- Définitions et rôles des nouvelles actions
- Le cadencement des actions de recouvrement
- La migration et la mise en service des nouveaux calendriers
- Les impacts sur les majorations de retard et les incidents de paiement

- **Durée**

- Une demi-journée

- **Sessions**

- 02 février 2016 de 09h00 à 12h30
- 09 février 2016 de 09h00 à 12h30
- 16 février 2016 de 09h00 à 12h30
- 16 février 2016 de 13h30 à 17h00

Des sessions spécifiques à un groupe pourront être fixées sur demande auprès de Marc Nobili, du CFEM (mnobili@agirc-arrco.fr – 04 42 61 63 17).

Formation sur le nouveau calendrier de recouvrement

BULLETIN D'INSCRIPTION

(*) Nom (en lettres capitales), précédé de la mention Madame ou Monsieur

Nom (*): _____ Prénom : _____

Nom de l'organisme : _____ e-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Portable : _____

Nom du destinataire de la convocation (s'il y a lieu) : _____

Choix de la session :

02 / 02 / 2016 de 09h00 à 12h30

09 / 02 / 2016 de 09h00 à 12h30

16 / 02 / 2016 de 09h00 à 12h30

16 / 02 / 2016 de 13h30 à 17h00

Facture valant convention à établir :

au nom du service formation de l'organisme : _____

au nom de l'organisme (autre service) :

Service _____

au nom d'un autre organisme (Afdas, Agefos, Gie...) et dans cette hypothèse, préciser son nom et ses coordonnées :

Nom de l'organisme : _____

Nom du correspondant (*) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Le coût individuel de la participation à la formation est fixé à 75 euros. Règlement à réception de la facture.

Date et cachet de l'organisme

Service Formation

Signature

A renvoyer avant le 18 / 01 / 2016
après validation de votre service Formation
au Centre de formation et des expertises métiers Agirc-Arrco
16-18 rue Jules César 75592 PARIS Cedex 12
Fax : 01.71.72.16.11 ou email : gie.cfp@agirc-arrco.fr